

# RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions - TPSGC 11 Laurier St. / 11, rue Laurier Place du Portage, Phase III Core 0A1 / Noyau 0A1 Gatineau, Québec K1A 0S5 Bid Fax: (819) 997-9776

# Request For a Standing Offer Demande d'offre à commandes

National Individual Standing Offer (NISO)

Offre à commandes individuelle nationale (OCIN)

Canada, as represented by the Minister of Public Works and Government Services Canada, hereby requests a Standing Offer on behalf of the Identified Users herein.

Le Canada, représenté par le ministre des Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada, autorise par la présente, une offre à commandes au nom des utilisateurs identifiés énumérés ci-après.

**Comments - Commentaires** 

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Fuel & Construction Products Division 11 Laurier St./11, rue Laurier 7A2, Place du Portage, Phase III Gatineau, Québec K1A 0S5 Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Title - Sujet APPAREILS DE CHAUFFAGE	PORTABLES				
Solicitation No N° de l'invitation	on	D	ate		
W8486-151878/A		20	014-12	2-1	8
Client Reference No N° de réfe	érence du client	G	ETS R	ef.	No N° de réf. de SEAG
W8486-151878		P	W-\$\$F	ΗL	-603-66390
File No N° de dossier	CCC No./N° CCC - FN	ИS	No./N	°۷	ME
hl603.W8486-151878					
Solicitation Closes - at - à 02:00 PM on - le 2015-01-28	L'invitation pr	eı	nd fi	n	Time Zone Fuseau horaire Eastern Standard Time EST
Delivery Required - Livraison ex	kigée				
Address Enquiries to: - Adresse Kamanayo, Gatsimbanyi	er toutes questions à:				uyer ld - ld de l'acheteur
Telephone No N° de téléphone	)		FAX	No	N° de FAX
(819)956-0524 ( )			( )	-	
Destination - of Goods, Service Destination - des biens, service DEPARTMENT OF NATIONA CFSD MONTREAL 6363 RUE NOTRE DAME ST I MONTREAL Quebec H1N2E9 Canada	s et construction: L DEFENCE				
Security - Sécurité This request for a Standing Offer does not Cette Demande d'offre à commandes ne co	•		natière de	e sé	scurité.

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Telephone No. - N° de téléphone
Facsimile No. - N° de télécopieur

Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print)
Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)

Signature

Date



orks and Gover	
Public Wo	Canada
4	F

		Dest.	Inv.			Unit Price/	Unit Price/Prix unitaire		
	Item	Code	Code	ot \$	U. of I.	FOB	FOB/FAM	Delivery Reg	Del Offered
Art	Article Description	Dest.	Fact.	Qté	U. de D.	Destination	Plant/Usine	Livraison Req.	
<u> </u>	1 NSN - NNO: 4520-20-008-4796	WB941	W8486	260	Each	\$	\$	See Herein	
	HEATER, DUCT TYPE, PORTABLE KIT								
	SPECIAL FEATURES: COVER PVC;								
	REMOTE THERMOSTAT; CABLE	,							
	ASSEMBLY, THERMOSTAT REMOTE, 20';								
	FUEL CAP & PICK-UP WITH QUICK								
	DISCONNECT;								
	•								
	JERRY CAN, FUEL TYPE; CABLE,								
	SLAVE, LIGHT DUTY, 20A, 25';								
	•								
	PART NAME ASSIGNED BY CONTROLLING								
	AGENCY:HEATER, PORTABLE, 42KBTU,				•				
	FUEL FIRED								
	NSCM/CAGE - COF/CAGE: 35907	,							
	Part No N° de la partie:	,							
_	1479189-1								

Solicitation No. - N° de l'invitation W8486--151878/A

W8486-151878

Amd. No. -  $N^{\circ}$  de la modif.

 $\begin{array}{c} \text{Buyer ID - Id de l'acheteur} \\ h1603 \end{array}$ 

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier hl603W8486-151878 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

"Cette page a été intentionnelement laissée blanche"

# File No. - N° du dossier h1603W8486-151878

# Table des matières

<b>PARTIE</b>	1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	3
1.1.	INTRODUCTION	3
1.2.	SOMMAIRE	3
1.3.	COMPTE RENDU	4
PARTIE	2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS	5
2.1.	INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	5
2.2.	PRÉSENTATION DES OFFRES	
2.3.	DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS - DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES	
2.4.	LOIS APPLICABLES	5
PARTIE	3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES	
3.1.	INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES	7
PARTIE	4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	10
4.1.	PROCÉDURES D'ÉVALUATION	10
4.2.	MÉTHODE DE SÉLECTION	11
PARTIE	5 - ATTESTATIONS	12
5.1. A	TTESTATIONS PRÉALABLES À L'ÉMISSION D'UNE OFFRE À COMMANDES	12
PARTIE	6 - EXIGENCES FINANCIÈRES	13
6.1.	CAPACITÉ FINANCIÈRE	13
PARTIE	7 - OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	14
7A. O	FFRE À COMMANDES	14
7A.1.	OFFRE	14
7A.2.	EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	
7A.3.	CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	
7A.4.	DURÉE DE L'OFFRE À COMMANDES	
7A.5.	RESPONSABLES	
7A.6.	UTILISATEURS DÉSIGNÉS	
7A.7.	INSTRUMENT DE COMMANDE	
7A.8.	LIMITE DES COMMANDES SUBSÉQUENTES	
7A.9.	ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS	
7A.10		
7A.11		
7B. C	LAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	18
7B.1.	BESOIN	
7B.2.	CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	
7B.3.	DURÉE DU CONTRAT	
7B.4.	PAIEMENT	
7B.5.		
	INSTRUCTIONS POUR LA FACTURATION	
7B.6.	Assurances	20
		20 20

 $\label{eq:solicitation} Solicitation \ No. - N^\circ \ \mbox{de l'invitation} \\ W8486-151878/A \\ \mbox{Client Ref. No. - N^\circ \ \mbox{de réf. du client}} \\ W8486-151878$ 

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier h1603W8486-151878 Buyer ID - Id de l'acheteur  $HL603 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \text{ CCC - FMS No./N}^{\circ} \text{ VME}$ 

LISTE DES ANNEXES	21
ANNEXE A – DESCRIPTION DE L'ARTICLE ET ÉTABLISSEMENT DE PRIX.	21

Buyer ID - Id de l'acheteur HL603 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

File No. - N° du dossier h1603W8486-151878

### PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

#### 1.1. Introduction

La demande d'offre à commandes (DOC) contient sept parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit:

- Partie 1 Renseignements généraux: renferme une description générale du besoin; Partie 2 Instructions à l'intention des offrants: renferme les instructions relatives aux clauses et conditions de la DOC; Partie 3 Instructions pour la préparation des offres: donne aux offrants les instructions pour préparer leur offre afin de répondre aux critères d'évaluation spécifiés; Partie 4 Procédures d'évaluation et méthode de sélection: décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation, les critères d'évaluation auxquels on doit répondre, ainsi que la méthode de sélection; Partie 5 Attestations: comprend les attestations à fournir; Partie 6 Exigences relatives à la sécurité, exigences financières et d'assurances: comprend des exigences particulières auxquelles les offrants doivent répondre; Partie 7 7A, Offre à commandes, et 7B, Clauses du contrat subséquent: 7A, contient l'offre à commandes incluant l'offre de l'offrant et les clauses et
  - 7A, contient l'offre à commandes incluant l'offre de l'offrant et les clauses et conditions applicables;
  - 7B, contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

Les annexes comprennent l'annexe A – Description de l'article et établissement de prix.

#### 1.2. Sommaire

#### 1.2.1 Besoin

Fournir des appareils de chauffage pour les Véhicules de Soutien Légers à Roues (VSLR) pour le ministère de la Défense nationale, au fur et à mesure que les commandes sont placées par l'utilisateur désigné, durant la période allant du 1<sup>er</sup> février 2015 jusqu'au 31 janvier 2017 inclusivement. Une période optionnelle d'un (1) an pourrait être requise.

La quantité estimée pour la période de 2 ans est de 180 unités et 80 unités pour la période optionnelle.

#### 1.2.2 Dispositions relatives à l'intégrité – offre

Conformément à l'article 01 des instructions uniformisées 2006 et 2007, les offrants doivent fournir une liste complète de tous les individus qui sont actuellement administrateurs de l'offrant. De plus, chacun des individus inscrits sur la liste peut être tenu de remplir un formulaire de Consentement à la vérification de l'existence d'un casier judiciaire et documentation connexe, tel que déterminé par la Direction des enquêtes spéciales, Direction générale de la surveillance.

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier h1603W8486-151878

Buyer ID - Id de l'acheteur  $HL603 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \text{ CCC - FMS No./N}^{\circ} \text{ VME}$ 

#### 1.2.3 Accords commerciaux

Ce besoin est assujetti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (AMP-OMC), l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), l'accord Canada-Chili de libre-échange, l'accord Canada-Pérou de libre-échange, l'accord Canada-Colombie de libre-échange, l'accord Canada-Panama de libre-échange et de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI).

#### 1..2.4 Livraisons

Toute offre à commandes subséquente est pour la livraison à la BFC (Base de Forces Canadiennes) de Montréal et à la BFC d'Edmonton.

# 1.3. Compte rendu

Les offrants peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Les offrants devraient en faire la demande au responsable de l'offre à commandes dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

File No. - N° du dossier h1603W8486-151878

Buyer ID - Id de l'acheteur  $HL603 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \text{ CCC - FMS No./N}^{\circ} \text{ VME}$ 

### PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

#### 2.1. Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande d'offres à commandes (DOC) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les offrants qui présentent une offre s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la DOC et acceptent les clauses et les conditions de l'offre à commandes et du ou des contrats subséquents.

Le document 2006 (2014-09-25) Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, sont incorporées par renvoi à la DOC et en font partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document 2006, Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer: soixante (60) jours Insérer: quatre-vingt-dix (90) jours

#### 2.2. Présentation des offres

Les offres doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande d'offres à commandes.

#### 2.3. Demandes de renseignements - demande d'offres à commandes

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit au responsable de l'offre à commandes au moins 10 jours civils avant la date de clôture de la demande d'offres à commandes (DOC). Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les offrants devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la DOC auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère « exclusif » doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander à l'offrant de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les offrants. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les offrants.

#### 2.4. Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes seront interprétés et régis selon les lois en vigueur en **ONTARIO** et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier h1603W8486-151878

Buyer ID - Id de l'acheteur  $HL603 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \text{ CCC - FMS No./N}^{\circ} \text{ VME}$ 

À leur discrétion, les offrants peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur offre ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les offrants acceptent les lois applicables indiquées.

Buyer ID - Id de l'acheteur HL603 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

File No. - N $^{\circ}$  du dossier h1603W8486-151878

# PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

#### 3.1. Instructions pour la préparation des offres

Le Canada demande que les offrants fournissent leur offre en sections distinctes, comme suit :

Section I: Offre technique (une (1) copie papier)
Section II: Offre financière (une (1) copie papier)
Section III: Attestations (une (1) copie papier)

Section IV: Renseignements supplémentaires (une (1) copies papier)

Les prix doivent figurer dans l'offre financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de l'offre.

Le Canada demande que les offrants suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur offre.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande d'offres à commandes.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères et organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policyfra. html). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les offrants devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

# Section I: Offre technique

Dans leur offre technique, les offrants devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

#### 3.1.1. Produits équivalents

- 1. Les produits dont la forme, l'ajustage, la fonction, la qualité et la performance sont équivalents aux articles spécifiés dans la demande d'offres à commandes seront pris en considération si le offrant :
  - a) indique la marque, le modèle et/ou le numéro de pièce du produit de remplacement;
  - b) déclare que le produit de remplacement est entièrement interchangeable avec l'article indiqué;
  - c) fournit les caractéristiques complètes et les imprimés descriptifs pour chaque produit de remplacement;
  - d) présente une déclaration de conformité comprenant des caractéristiques techniques qui montrent que le produit de remplacement répond à tous les critères de rendement obligatoires précises dans la demande d'offres à commandes, et:

Amd. No. - N° de la modif. File No. - N° du dossier h1603W8486-151878 Buyer ID - Id de l'acheteur  $HL603 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \text{ CCC - FMS No./N}^{\circ} \text{ VME}$ 

e) indique clairement les parties des caractéristiques et des imprimés descriptifs qui confirment que le produit de remplacement est conforme aux critères de rendement obligatoires.

- 2. Les produits offerts comme équivalents sur les plans de la forme, de l'ajustage, de la fonction, de la qualité et de la performance ne seront pas pris en considération si:
  - a) l'offrant ne fournit pas toute l'information requise pour permettre au responsable de l'offre à commandes de pleinement évaluer l'équivalence de chaque produit de remplacement, ou;
  - b) le produit de remplacement ne répond pas aux critères de rendement obligatoires précisés dans la demande d'offres à commandes visant l'article en question ou ne les dépasse pas.
- 3. Lorsque le Canada évalue une offre, il peut, sans toutefois y être obligé, demander aux offrants qui offrent un produit de remplacement de démontrer, à leurs propres frais, que le produit de remplacement est équivalent à l'article indiqué dans la Demande d'Offre à Commandes.

# 3.1.2. Produits de remplacement et remplacement du numéro de pièce du fabricant d'origine de l'équipement - Échantillons

Si l'offrant offre un produit de remplacement ou un remplacement du numéro de pièce, le Canada se réserve le droit de demander un échantillon à l'offrant afin de déterminer si le produit est équivalent à l'article décrit dans la demande d'offre à commandes sur le plan de la forme, de l'ajustage, de la fonction, de la qualité et du rendement.

L'offrant doit, à la demande du responsable de l'offre à commandes, fournir un échantillon au responsable technique, frais de transport payés d'avance et sans frais pour le Canada, dans **quatorze (14)** jours civils après la date de la demande. L'échantillon fourni par l'offrant demeurera la propriété du Canada et ne sera pas considéré comme faisant partie des biens livrables dans tout contrat subséquent. Si l'échantillon ne satisfait pas aux exigences stipulées dans la demande d'offre à commandes ou si l'offrant ne respecte pas la demande du responsable de l'offre à commande, l'offre sera jugée non recevable.

# Section II : Offre financière 3.1.3. Établissement de prix

Les offrants doivent présenter leur offre financière en conformité avec la Base de paiement détaillée dans la partie 7B et en conformité avec l'annexe A - Description de l'article et Établissement des prix.

Les offrants doivent soumettre des prix fermes, en dollars canadien, rendu droits acquittés (DDP) à destination, selon les Incoterms 2000, les droits de douane et les taxes d'accise du Canada comprises et la taxe sur les produits et services ou la taxe de vente harmonisée en sus, s'il y a lieu.

### 3.1.4 Paiement par carte de crédit

Le Canada demande que les offrants complètent l'une des options suivantes :

Master Card

a)	<ul> <li>( ) les cartes d'achat du gouvernement du Canada (cartes de crédit) seront acceptées pour le paiement des commandes subséquentes à l'offre à commandes.</li> </ul>
Les	cartes de crédit suivantes sont acceptées : VISA

Amd. No. -  $N^{\circ}$  de la modif.

File No. - N° du dossier h1603W8486-151878

Buyer ID - Id de l'acheteur HL603 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

 b) ( ) les cartes d'achat du gouvernement du Canada (cartes de crédit) ne seront pas acceptées pour le paiement des commandes subséquentes à l'offre à commandes.

L'offrant n'est pas obligé d'accepter les paiements par carte de crédit.

L'acceptation du paiement par carte de crédit des commandes ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

# 3.1.5 Fluctuation du taux de change

Le besoin ne prévoit pas offrir d'atténuer les risques liés à la fluctuation du taux de change. Aucune demande d'atténuation des risques liés à la fluctuation du taux de change ne sera prise en considération. Toute offre incluant une telle disposition sera déclarée non recevable.

#### Section III: Attestations

Les offrants doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

#### Section IV : Renseignements supplémentaires

Le Canada demande que les fournisseurs présentent les renseignements suivants :

#### 3.1.7 Livraison

Bien que la livraison des articles soit demandée dans les **soixante (60) jours civils** à compter de la date de réception de la commande subséquente à l'offre à commandes, la meilleure date de livraison qui peut être offerte est:

Livraison	dans les	jours civils à compter de la date de réception de la commande
subséque	nte à l'offre à com	nandes.

hl603W8486-151878

Buyer ID - Id de l'acheteur

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

#### 4.1. Procédures d'évaluation

- Les offres seront évaluées par rapport à l'ensemble du besoin de la demande d'offre à a) commandes incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les offres.

#### 4.1.1 Évaluation technique

Les offres doivent fournir toute l'information technique demandée dans la demande d'offres à commandes pour permettre une évaluation complète.

#### 4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

#### 4.1.1.1.1 Critères techniques obligatoires - Numéro de pièce et NSCM

Les offrants doivent indiquer le numéro de pièce et le numéro de NSCM offert à l'annexe A -Description de l'article et établissement des prix

#### 4.1.1.1.2 Critères techniques obligatoires - Produits de remplacement

Les offrants qui proposent un produit de remplacement doivent répondre aux critères suivants :

Pour que l'on tienne compte de leur offre pour l'évaluation d'un produit de remplacement, les offrants doivent fournir toute l'information technique requise (comme il est indiqué à la Partie 3. section I, de cette DOC) et démontrer leur conformité technique qui confirme la forme, l'ajustage, la fonction, qualité et le rendement de ces produits de remplacement.

#### 4.1.1.1.3 Critères techniques obligatoires - Remplacement du numéro de pièce provenant du FOE spécifié à l'annexe A.

Les offrants qui proposent un remplacement du numéro de pièce doivent répondre aux critères suivants:

Afin d'être pris en considération pour l'acceptation d'un remplacement de numéro de pièce (annulé ou périmé), les offrants doivent fournir:

- a. la preuve en présentant une copie d'un certificat de conformité du fabricant d'origine de l'équipement (FOE) fournissant une justification / explication selon laquelle les numéros de pièces remplacées sont équivalentes au niveau de la forme, l'ajustement, la fonction, la qualité et la performance aux pièces du FOE spécifiée; ou
- toute l'information technique requise (comme il est indiqué à la Partie 3, section I, de cette DOC) afin de démontrer leur conformité technique qui confirme la forme, l'ajustage, la fonction et le rendement de ces remplacements de numéro de pièce.

Les offres ne répondant pas à ces critères techniques obligatoires seront déclarées nonrecevables.

#### 4.1.2 Évaluation financière

Le prix de l'offre sera évalué en dollars canadiens, les droits de douane Canadien inclus, Incoterms 2000 "DDP rendu droits acquittés". Taxes applicables exclues.

Amd. No. -  $N^{\circ}$  de la modif.

File No. - N° du dossier h1603W8486-151878

Buyer ID - Id de l'acheteur  $HL603 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \text{ CCC - FMS No./N}^{\circ} \text{ VME}$ 

# 4.1.2.1 critères d'évaluation financiers obligatoire

Les offrants doivent compléter entièrement l'annexe A – Description de l'article et établissement de prix. Les offres qui ne répondent pas à ce critère financier obligatoire seront déclarées non recevables.

#### 4.2. Méthode de sélection

Une offre doit respecter toutes les exigences de la demande de l'offre à commandes et répondre à tous les critères obligatoires de l'évaluation technique et financière pour être déclarée recevable. L'offre recevable avec le prix évalué le plus bas, sera recommandée pour l'attribution d'une offre à commandes.

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N $^{\circ}$  du dossier h1603W8486-151878

Buyer ID - Id de l'acheteur HL603 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

#### **PARTIE 5 - ATTESTATIONS**

Les offrants doivent fournir les attestations et les renseignements connexes exigés pour qu'une offre à commandes leur soit émise.

Les attestations que les offrants remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une offre non recevable, aura le droit de mettre de côté une offre à commandes, ou de mettre l'entrepreneur en défaut à remplir l'une de ses obligations prévues dans le cadre de tous contrats subséquents, s'il est établi qu'une attestation de l'offrant est fausse, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des offres, pendant la période de l'offre à commandes, ou pendant la durée du contrat.

Le responsable de l'offre à commandes aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations de l'offrant. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par le responsable de l'offre à commandes, l'offre peut être déclarée non recevable ou pourrait entraîner la mise de côté de l'offre à commandes ou constituer un manquement aux termes du contrat.

#### 5.1. Attestations préalables à l'émission d'une offre à commandes

Les attestations énumérées ci-dessous devraient être remplies et fournies avec l'offre mais elles peuvent être fournies plus tard. Si l'une de ces attestations n'est pas remplie et fournie tel que demandé, le responsable de l'offre à commandes informera l'offrant du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de se conformer à la demande du responsable de l'offre à commandes et de fournir les attestations dans le délai prévu, l'offre sera déclarée non recevable.

#### 5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - renseignements connexes

En présentant une offre, l'offrant atteste que l'offrant et ses affiliés respectent les dispositions stipulées à l'article 01 *Dispositions relatives à l'intégrité - offre, des instructions uniformisées 2006*. Les renseignements connexes, tel que requis aux dispositions relatives à l'intégrité, assisteront le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques.

# 5.1.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation d'offre

En présentant une offre, l'offrant atteste que l'offrant, et tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « offreants à admissibilité limitée »

(http://www.travail.gc.ca/fra/normes\_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web <u>d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail</u>.

Le Canada aura le droit de déclarer une offre non recevable ou de mettre de côté l'offre à commandes, si l'offrant, ou tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, figure dans la liste des « <u>offrants à admissibilité limitée</u> » du PCF au moment d'émettre l'offre à commandes ou durant la période de l'offre à commandes.

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier h1603W8486-151878

Buyer ID - Id de l'acheteur  $HL603 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \text{ CCC - FMS No./N}^{\circ} \text{ VME}$ 

# **PARTIE 6 - EXIGENCES FINANCIÈRES**

# 6.1. Capacité financière

Clause du Guide des CCUA M9033T (2011-05-16) Capacité financière

File No. - N $^{\circ}$  du dossier h1603W8486-151878

Buyer ID - Id de l'acheteur  $HL603 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \text{ CCC - FMS No./N}^{\circ} \text{ VME}$ 

# PARTIE 7 - OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

#### 7A. OFFRE À COMMANDES

#### 7A.1. Offre

L'offrant offre de remplir le besoin conformément à l'annexe « A » - Description de l'article et établissement de prix.

#### 7A.2. Exigences relatives à la sécurité

Cette offre à commandes ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

#### 7A.3. Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans l'offre à commandes et contrat(s) subséquent(s) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

# 7A.3.1 Conditions générales

2005 (2014-09-25), Conditions générales - offres à commandes - biens ou services, s'appliquent à la présente offre à commandes et en font partie intégrante.

Le paragraphe 06, Annulation, du document 2005, Conditions générales - offres à commandes - biens ou services, est modifié comme suit:

Supprimer: trente (30) jours Insérer: soixante (60) jours

### 7A.3.2 Offres à commandes - établissement des rapports

L'offrant doit compiler et tenir à jour des données sur les biens, les services ou les deux fournis au gouvernement fédéral en vertu de contrats découlant de l'offre à commandes. Ces données doivent comprendre les achats payés au moyen d'une carte d'achat du gouvernement du Canada.

L'offrant doit fournir ces données en format électronique (fichier Excel), conformément aux exigences en matière d'établissement de rapports décrites ci-dessous. Si certaines données ne sont pas disponibles, la raison doit être indiquée dans le rapport. Si aucun bien ou service n'a été fourni pendant une période donnée, l'offrant doit soumettre un rapport portant la mention "NÉANT".

Les données doivent être présentées tous les trimestres au responsable de l'offre à commandes.

Voici la répartition des trimestres:

Premier et cinquième trimestre : du 1er avril au 30 juin;

Deuxième et sixième trimestre : du 1er juillet au 30 septembre; Troisième et septième trimestre : du 1er octobre au 31 décembre; Quatrième et huitième trimestre : du 1er janvier au 31 mars.

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier h1603W8486-151878 Buyer ID - Id de l'acheteur  $HL603 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \text{ CCC - FMS No./N}^{\circ} \text{ VME}$ 

Les données doivent être présentées au responsable de l'offre à commandes dans les quinze (15) jours civils suivant la fin de la période de référence.

Les données en matière d'établissement de rapports incluent, mais ne se limite pas seulement à l'information suivante:

- a. Numéro de l'offre à commande
- b. Titre et description de l'offre à commande
- c. Période du rapport (Trimestre et année fiscal)
- d. Nombre total de commande et les valeurs associées (TPS/TVH incluses) pour la période du rapport
- e. Nombre total de commande et les valeurs associées (TPS/TVH incluses) par année fiscal
- f. Nombre total de commande et les valeurs associées (TPS/TVH incluses) pour la durée de l'offre à commande.

# 7A.3.3 Offres à commandes - établissement du rapport final

À la fin de la période de l'offre à commandes individuelle et nationale (OCIN), ou au moment de sa résiliation, l'offrant doit présenter un rapport final qui détaille toutes les données cumulatives sur les commandes subséquentes. Ces données doivent comprendre les achats payés à l'aide d'une carte d'achat du gouvernement du Canada.

Le rapport final doit être complété et envoyé, sous forme électronique, au responsable de l'offre à commandes au plus tard **trente (30) jours civils** suivant la fin de la période de l'offre à commandes, ou sa résiliation.

#### 7A.4. Durée de l'offre à commandes

7A.4.1	Période	de l	'offre à	commandes
--------	---------	------	----------	-----------

Des commandes subséquentes à cette offre à commandes pourront être passées du au .

#### 7A.4.2 Prolongation de l'offre à commandes

Si l'utilisation de l'offre à commandes est autorisée au-delà de la période initiale, l'offrant
consent à prolonger son offre pour une période supplémentaire de, à partir du
jusqu'au, aux mêmes conditions et aux taux ou prix indiqués dans l'offre à
commandes.

L'offrant sera avisé de la décision d'autoriser l'utilisation de l'offre à commandes pour une période prolongée par le responsable de l'offre à commandes \_\_\_\_\_\_ jours avant la date d'expiration de celle-ci. Une révision à l'offre à commandes sera émise par le responsable de l'offre à commandes.

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier hl603W8486-151878 Buyer ID - Id de l'acheteur HL603 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

# 7A.5. Responsables

# 7A.5.1 Responsable de l'offre à commandes

Nom :
Titre:
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada Direction générale des approvisionnements
Direction :
Adresse:
Téléphone :
Télécopieur :
Courriel :
Le responsable de l'offre à commandes est chargé de l'émission de l'offre à commandes et de son administration et de sa révision, s'il y a lieu. En tant qu'autorité contractante, il est responsable de toute question contractuelle liée aux commandes subséquentes à l'offre à commandes passées par tout utilisateur désigné.
7A.5.2 Chargé de projet (s'il y a lieu)
Le chargé de projet pour l'offre à commandes est :
Nom :
Titre :
Organisation:
Adresse :
Téléphone :
Télécopieur :
Courriel :
Le chargé de projet représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre d'une commande subséquente à l'offre à commandes. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat subséquent.
7A.5.3 Représentant de l'offrant:
Nom:
Téléphone No:
Télécopieur:
Courriel:

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier h1603W8486-151878

Buyer ID - Id de l'acheteur  $HL603 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \text{ CCC - FMS No./N}^{\circ} \text{ VME}$ 

#### 7A.7. Instrument de commande

Les travaux seront autorisés ou confirmés par le ou les utilisateurs désignés par l'entremise du formulaire (insérer le numéro et le titre du formulaire à utiliser, par ex. PWGSC-TPSGC 942, Commande subséquente à une offre à commandes, etc.).

#### 7A.8. Limite des commandes subséquentes

Les commandes individuelles subséquentes à l'offre à commandes ne doivent pas dépasser **200 000\$** (taxes applicable incluses). Les commandes individuelles subséquentes à l'offre à commandes de plus de **200 000\$** nécessiteront l'approbation formelle par le responsable de l'offre à commandes.

#### 7A.9. Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) la commande subséquente à l'offre à commandes, incluant les annexes;
- b) les articles de l'offre à commandes;
- les conditions générales 2005 (2014-09-25), Conditions générales offres à commandes biens ou services
- d) Les conditions générales 2010A (2014-11-27) Conditions générales -biens (complexité moyenne);
- e) Annexe "A", Description de l'article et établissement de prix;
- f) l'offre de l'offrant en date du \_\_\_\_\_\_ (insérer la date de l'offre), (si l'offre a été clarifiée ou modifiée, insérer au moment de l'émission de l'offre: « clarifiée le \_\_\_\_\_ » ou « telle que modifiée le \_\_\_\_\_ » et insérer la ou les date(s) de la ou des clarification(s) ou modification(s)).

# 7A.10. Attestations

#### 7A.10.1 Conformité

Le respect continu des attestations fournies par l'offrant avec son offre ainsi que la coopération constante quant aux renseignements connexes sont des conditions d'émission de l'offre à commandes (OC). Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée de l'offre à commandes et de tout contrat subséquent qui serait en vigueur au-delà de la période de l'OC. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'offrant ou à fournir les renseignements connexes, ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec son offre comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier tout contrat subséquent pour manquement et de mettre de côté l'offre à commandes.

#### 7A.11. Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes doivent être interprétés et régis selon les lois en vigueur \_\_\_\_\_ (insérer la loi de la province ou du territoire précisée par l'offrant dans son offre, s'il y a lieu) et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

Buyer ID - Id de l'acheteur

 $\begin{array}{c} \text{File No. - N}^{\circ} \text{ du dossier} \\ h1603W8486\text{--}151878 \end{array}$ 

# 7B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent et font partie intégrante de tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

#### 7B.1. Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits dans la commande subséquente à l'offre à

#### 7B.1.1 Vérification à la livraison

L'entrepreneur présentera soit des tickets de compteur volumétrique, soit des bons de livraison ordinaire, selon le cas.

#### 7B.2. Clauses et conditions uniformisées

### 7B.2.1 Conditions générales

2010A (2014-11-27), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

L'article 15 et 16, Période de paiement Intérêt sur les comptes en souffrance de 2010A ne s'applique pas aux paiements faits par carte de crédit au point de vente. (Si aucune carte n'est acceptée, ce paragraphe sera supprimé.)

7B.2.2 Clauses du guide des CCUA CES CLAUSES SPÉCIFIQUES SONT INCORPORÉES PAR RÉFÉRENCE

SACC Reference	Section	Date
A9006C	Contrat de défense (pour MDN seulement)	2012-07-16
A9131C	Programme des marchandises contrôlées - contrat	2014-11-27
B1505C	Transport des matières dangereuses	2006-06-16
B4060C	Marchandises contrôlées	2011-05-16
B7500C	Marchandises excédentaires	2006-06-16
C2801C	Cote de priorité - entrepreneurs établis au Canada	2014-11-27
D2000C	Marquage	2007-11-30
D2001C	Étiquetage	2007-11-30
D2025C	Matériaux d'emballage en bois	2013-11-06
D3010C	Livraison de marchandises dangereuses / produits dangereux	2014-06-26
D5510C	Autorité de l'assurance de la qualité (Ministère de la Défense nationale) - entrepreneur établi au Canada	2014-06-26
D5540C	ISO 9001:2008 Systèmes de management de la qualité - Exigences (code de l'assurance de la qualité Q)	2010-08-16
D5606C	Documents de sortie (Ministère de la Défense nationale) - entrepreneur établi au Canada	2012-07-16
D6010C	Palletisation	2007-11-30
D9002	Ensembles Incomplets	2007-11-30

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N $^{\circ}$  du dossier h1603W8486-151878

Buyer ID - Id de l'acheteur  $HL603 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \text{ CCC - FMS No./N}^{\circ} \text{ VME}$ 

	<b>D</b> '			
7B.3.	I MILITAA	an	contrat	

#### 7B.3.1 Date de livraison

La livraison doit être faite dans les \_\_\_\_\_ jours civils suivant la réception d'une Commande subséquente à une offre à commandes.

#### 7B.4. Paiement

#### 7B.4.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations dans le cadre du contrat, l'entrepreneur sera payé des prix fermes pour les périodes initiales et prolongées, en dollars canadien, rendu droits acquittés (DDP) à destination, selon les Incoterms 2000, les droits de douane et les taxes d'accise du Canada comprises et la taxe sur les produits et services ou la taxe de vente harmonisée en sus, conformément à l'annexe A - Description de l'article et établissement des prix.

#### 7B.4.2 Clauses du guide des CCUA

# LA MODALITÉ SUIVANTE EST INCORPORÉE AUX PRÉSENTES

Référence des CCUA	Titre	Date
H1001C	Paiements multiples	2008-05-12

#### 7B.4.3 Paiement à l'avance de la date d'échéance

Le paiement peut être versé avant la date d'échéance lorsque l'entrepreneur offre un escompte pour paiement anticipé et que l'escompte compense au moins le coût que représente pour le Canada le versement de ce paiement anticipé.

**7B.4.4** Paiement par carte de crédit (Le responsable de l'offre à commandes doit compléter une des clauses si l'offrant a accepté le paiement par carte de crédit {Visa, Master Card} tel que spécifié par l'offrant sous la Partie 3 de la demande d'offres à commandes.)

( <i>Utiliser cette clause lorsque seulement une carte de crédit est acceptée</i> )  La carte de crédit suivante est acceptée :
<b>OU</b> (Utiliser cette clause lorsque plus qu'une carte de crédit est acceptée)
Les cartes de crédit suivantes sont acceptées : et

# 7B.5. Instructions pour la facturation

 L'entrepreneur doit soumettre les factures selon la section " Présentation des factures" des Conditions générales.

De plus, toutes les factures doivent comprendre les renseignements suivants: *(pour carburant d'aviation en vrac)* 

- a) numéro de série de l'offre à commandes;
- b) nom de l'utilisateur désigné et, le cas échéant, numéro de la commande;
- c) point de livraison (incluant les numéros d'édifices selon le cas);
- d) taxes et/ou prélèvements, selon le cas, et inscrits séparément. Si l'entrepreneur inclut une taxe et/ou un prélèvement dans le prix unitaire;
- e) l'adresse où le paiement doit être remis.

L'original et deux (2) copies de chaque facture doivent être fournis à l'utilisateur désigné et envoyés à l'adresse de facturation, conformément aux modalités spécifiées dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

Amd. No. -  $N^{\circ}$  de la modif.

File No. - N° du dossier h1603W8486-151878

Buyer ID - Id de l'acheteur HL603 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Les factures seront accompagnées de l'original et d'une (1) copie du bon de livraison signé par le destinataire. C'est la responsabilité de l'entrepreneur d'assurer que les renseignements sur les bons de livraison sont lisibles. Si l'information mentionnée au-dessus est incomplète, la facture ne sera pas payée jusqu'à ce que l'entrepreneur fournisse tous les détails requis.

#### 7B.6. Assurances

Clause du Guide des CCUA G1005C (2008-05-12) Assurances

#### 7B.7. Préparation pour la livraison.

L'entrepreneur doit préparer tous les articles pour la livraison conformément à la dernière version de la spécification relative à l'emballage des Forces canadiennes D-LM-008-036/SF-000, Exigences du MDN en matière d'emballage commercial du fabricant.

#### 7B.8. Instructions d'expédition - DDP

Les biens doivent être expédiés et livrés au point de destination précisé dans la commande subséquente selon les Incoterms 2000 DDP "rendu droits acquittés". La livraison comprend le déchargement.

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier h1603W8486-151878

Buyer ID - Id de l'acheteur  $HL603 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \text{ CCC - FMS No./N}^{\circ} \text{ VME}$ 

# **LISTE DES ANNEXES**

Annexe A – Description de l'article et établissement de prix.

# ANNEXE "A" - DESCRIPTION DE L'ARTICLE ET ÉTABLISSEMENT DE PRIX

emission de l'offre à commandes jusqu'au
au(à être compléter par TPSGC)
(à être compléter par TPSGC)
uvercle pour combustible et débranchement rapide.
_

# 1.3 Établissement de Prix

	Quantité de 5 à 24	Quantité de 25 à 49	Quantité de 50 à 75	Quantité: Plus de 75	Prix moyen par an
Période Année 1	\$/Each	\$/Each	\$/Each	\$/Each	
Période Année 2	\$/Each	\$/Each	\$/Each	\$/Each	
Période Optionnelle	\$/Each	\$/Each	\$/Each	\$/Each	
Prix Évalué					

# 1.4 Prix moyen par an

Le prix moyen par an sera calculé à partir des prix offerts pour les différents niveaux de commande pour l'année en question:

$$P_{y1}=1/4 (P_{5-24} + P_{25-49} + P_{50-74} + P_{75+})$$
 où

 $P_{5\text{-}24}\,$  est le prix offert pour une commande de 5 à 24 unités

 $P_{25-49}$  est le prix offert pour une commande de 25 à 49 unités

 $P_{50\text{-}74}$  est le prix offert pour une commande de 50 à 75 unités

 $P_{75+}$  est le prix offert pour une commande de plus de 75 unités

 $P_{y1}$  est le prix moyen par an 1

 $P_{y3}\,$  est le prix moyen pour la période optionnelle

# 1.5 Prix évalué

Le prix évalué sera calculé à partir des prix moyens par an:

Prix évalué =  $1/3(P_{Y1}+P_{Y2}+P_{y3})$